



Région académique

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ANIMATION – ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES –

Champ d'activités

Le baccalauréat professionnel Animation - Enfance et Personnes Âgées a pour objectif de former des animateurs capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la démarche d'animation

Aptitudes requises

Goût pour les contacts humains, le travail en équipe
Qualités d'écoute, de neutralité et de diplomatie
Sens de l'organisation et des responsabilités

Bonne expression orale et écrite
Discrétion (respect du secret professionnel)
Dynamisme

Contenu de la formation

La formation se déroule sur 3 ans

En 2^{de}, 1^{ère} et Terminale, la formation s'articule autour de :

Enseignement général

Economie-Gestion
Mathématiques
Prévention Santé et Environnement
LV 1
LV 2

Français
Histoire-Géographique et Enseignement Moral et Civique
Arts appliqués et cultures artistiques
Education Physique et Sportive

Enseignement professionnel

Connaissances professionnelles enseignées

○ **Sciences médico-sociales** (*Connaissances sociologique et psychologique des publics ; Cadre de vie et vie sociale des personnes âgées, des enfants et des familles ; Education au développement durable...*)

○ **Compétences professionnelles** nécessaires à l'animation, l'information des publics, et à la gestion de projet

○ **Techniques professionnelles** : *La démarche de projet ; Méthodologie d'intervention en animation Analyse et production d'un support d'animation ; Maîtrise des techniques d'animation en fonction des publics*

Formations professionnelles en Milieux Professionnels

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines sur les 3 ans soit :

- 6 semaines dans le secteur socio-culturel ou socioéducatif, en classe de seconde

- 16 semaines en classes de première et terminale (8 semaines auprès de personnes âgées en perte d'autonomie et 8 semaines dans le secteur socioculturel ou socio-éducatif)

Insertion professionnelle

L'animateur diplômé peut être employé notamment par des centres de loisirs, des Maisons de la jeunesse et de la culture, des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres sociaux, des services d'aide et de maintien à domicile. Il y occupe des postes d'animateur socio-culturel, animateur périscolaire, animateur en gérontologie, animateur social

Poursuite d'études

L'animateur diplômé peut envisager des formations des secteurs de l'animation et de l'intervention sociale en préparant le :

- DEJEPS spécialité animation socioéducatif ou culturelle
- ou des formations universitaires
- DUT Carrières Sociales, DEUST Animation, commercialisation des services sportifs